



Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 013-261301113-20240313-20240313DELIB6-DE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRÉASQUE

Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

2024/008

Séance du 13 MARS 2024

Date de convocation :
7 mars 2024

**Nombre
d'administrateurs :**
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars, à dix-huit heures, les membres du CCAS de la commune de Gréasque, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, en session ordinaire du mois de MARS, sous la présidence de **Monsieur Michel RUIZ**.

N°6 Objet : Subventions aux associations

Présents : Michel RUIZ, Georges AMBROSIANO, Hélène BERNAL, Michèle OLLIVE, Chantal MAGISTRIS, Hélène GAILLARD, Francine LONG, Serge REBOUL, Guy VERGA-GERARD, Dominique ROLLIN. ----/
Absents-Excusés : Nadine CARLUS, Véronique MEYNARD pouvoir à Hélène BERNAL, Agnès SAUNIER.-----/

Secrétaire de séance : Mme Hélène BERNAL

Vu le Budget Primitif 2024 ;

Considérant les crédits ouverts au titre des subventions aux associations ;

Considérant les demandes de subventions formulées par les associations caritatives évoquées ci-dessous ;

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des suffrages, Guy VERGA-GERARD ne prenant pas part au vote :

ARTICLE I : Décide de verser une subvention de 1 500 € au Secours Populaire – Comité Local de Gréasque.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des suffrages, Hélène BERNAL ne prenant pas part au vote :

ARTICLE II : Décide de verser une subvention de 1 500 € au Club Entraide de Gréasque, via l'Entraide Solidarité 13.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des suffrages, Dominique ROLLIN ne prenant pas part au vote :

ARTICLE III : Décide de verser une subvention de 500 € au Secours Catholique – Comité Local de Gréasque.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des suffrages :

ARTICLE IV : Décide de verser les subventions suivantes pour aider au fonctionnement des associations ainsi qu'au financement de leurs actions spécifiques :

- Une subvention de 400 € au Groupement des Donneurs de Sang ;
- Une subvention de 300 € au Centre Ressource qui accompagne les malades du cancer et leurs familles.
- Une subvention de 200 € à l'association Etincelle 2000 ;
- Une subvention de 100 € à la Croix-Rouge – Unité locale d'Aix-en-Provence.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT

Michel RUIZ

